

Bulletin municipal — Septembre 2026 n°46

L'ÉDITO DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que chacun a pu profiter des beaux jours, malgré l'été caniculaire qui s'achève, durant lequel les membres du CCAS se sont mobilisés pour suivre les personnes vulnérables. Aucune situation critique n'a été relevée, et chacun a su se prémunir, parfois avec l'appui des proches. Toutefois, nous ne pouvons pas nous contenter de subir ces événements, appelés à se renouveler, peut-être avec davantage d'intensité. Anticiper et s'adapter sont devenus des impératifs : anticiper pour préparer les réponses de demain, s'adapter pour protéger dès aujourd'hui les habitants les plus exposés.

Ces épisodes de chaleur ne sont qu'un exemple des défis auxquels notre commune doit faire face. D'autres enjeux exigent la même vigilance et la même capacité d'anticipation.

Anticiper, c'est ce que nous avons fait en renforçant la conduite d'eau potable entre le captage de l'Arbépin et le réservoir de Veytrens. La source a permis d'alimenter Bassy tout l'été, preuve de la pertinence des travaux engagés.

Anticiper l'avenir de Bassy, c'est aussi réfléchir au logement, pour celles et ceux qui souhaitent rester comme pour ceux qui aimeraient s'y installer. Nous travaillons sur les orientations d'aménagement du PLUi, qui dessineront les futurs développements du village. Parallèlement, nous engagerons un travail sur les logements vacants, en contactant leurs propriétaires pour étudier les évolutions possibles de leurs biens. Cette double démarche doit nous permettre d'adapter l'offre de logement aux besoins actuels tout en anticipant ceux des années à venir.

S'adapter pour protéger les habitants suppose aussi d'agir sur le quotidien, notamment en veillant à la sécurité sur nos routes. Dans cette optique, des travaux de voirie et de marquage au sol seront engagés dans les prochaines semaines. Quant aux comportements portant atteinte à notre sécurité, tels que les stationnements anarchiques au cœur du village, ils seront sanctionnés.

Car veiller à notre cadre de vie, c'est aussi se rappeler que nous partageons le même village et que chacun compte sur l'autre. J'espère que nous aborderons collectivement cette rentrée dans cet état d'esprit, et qu'il nous accompagnera encore dans les mois à venir.

Je vous souhaite à chacun une bonne rentrée, qu'elle soit scolaire ou professionnelle, et vous remercie pour votre contribution positive à la vie de notre commune.

Votre maire, Rémi PONCET

UNE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE À BASSY

Le mardi 1er septembre, les écoliers ont retrouvé le chemin de l'école pour une nouvelle année scolaire. Après la pause estivale, la cour de récréation a de nouveau résonné des rires et des jeux d'enfants, tandis que chacun reprenait ses repères, entre retrouvailles, découvertes et nouveaux apprentissages.

À Bassy, 49 élèves ont effectué leur rentrée, répartis dans les deux classes de l'école :

- Mme Célia Ferté a la charge des CP/CE1, avec 24 élèves ;
- Mme Rimou Ferret, qui remplace temporairement M. Marc Leurond, est responsable des CE1/CE2, avec 25 élèves.

Au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Bassy-Challonges-Usinens, 173 élèves au total ont fait leur rentrée dans les différentes écoles des trois communes.



Les salles de classes accueillent de nouveau les élèves depuis le 1er septembre.

Le Conseil municipal adresse ses meilleurs vœux de réussite à tous les écoliers de Bassy, ainsi qu'une excellente année scolaire aux enseignants et aux agents du SIVU scolaire. Il souhaite également une belle année à tous les collégiens, lycéens et étudiants de la commune.

BASS'Y DANSE DÉMARRE SES COURS

À cette rentrée 2026, une nouvelle association locale voit le jour : BASS'Y **DANSE.** Avec l'idée d'enrichir les activités proposées sur la commune, Marie et Damien Demaison mettent en place des cours de danse contemporaine destinés aux enfants de primaire ainsi qu'aux adultes.



Pour ce faire, ils ont la chance d'accueillir une professeure passionnée, forte de 40 années d'expérience dans l'enseignement de la danse. Grande pédagogue, elle sait adapter sa manière d'enseigner à l'âge, au niveau et aux possibilités de chacun, afin de proposer des cours accessibles, bienveillants et de grande qualité.

Mais au fait, qu'est-ce que la danse contemporaine ? C'est une danse qui se pratique principalement individuellement, laissant une grande place à l'expression personnelle. On y explore le mouvement, l'espace, le rythme, les sensations et la créativité. Nul besoin d'avoir déjà dansé : chacun peut découvrir cette discipline à son rythme, apprendre à mieux connaître son corps et prendre plaisir à bouger.

Les cours ont lieu tous les jeudis, pendant les périodes scolaires, à la salle communale. Un petit projet de présentation sera également préparé au fil de l'année, afin de permettre aux participants de partager le fruit de leur travail en fin de saison.

Pour tout renseignement (horaires, groupes ou inscriptions), contactez les responsables de l'association : bassydanse@gmail.com / 06 82 39 65 83.

SÉCURISATION DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DES PERRULES

Les habitants de Bassy empruntant la Route des Perrules, depuis ou en direction de la Route de Challonges, sont régulièrement confrontés à des situations pouvant présenter des risques pour la circulation.



Une chicane est déjà en place en bas de la Route des Perrules.

Dans la partie basse de la Route des Perrules, au niveau du croisement avec l'impasse du Rattier, certains automobilistes ont tendance à couper le virage dans le sens de la descente, ce qui peut créer des situations dangereuses pour les autres usagers de la route venant en sens inverse.

Des vitesses excessives sont également régulièrement constatées, qu'il s'agisse d'automobiles, de voitures sans permis ou de deux-roues, notamment des trottinettes, en dépit des aménagements déjà réalisés avec la mise en place de deux chicanes.

Ces vitesses représentent également un danger pour les piétons, surtout les enfants qui se rendent à l'arrêt de bus situé près du lavoir du fond du village. La situation peut être particulièrement délicate en période hivernale, lorsque la luminosité est plus faible le matin et en fin d'après-midi.

Afin d'échanger avec les personnes concernées et de rechercher ensemble des solutions adaptées, une réunion sera organisée début octobre avec les habitants du quartier. L'objectif sera d'identifier, en concertation, les mesures ou aménagements complémentaires qui pourraient permettre de sécuriser davantage la circulation sur la Route des Perrules.

LOGEMENTS VACANTS : MOBILISER LES LOGEMENTS EXISTANTS

À Bassy, comme sur l'ensemble de la Haute-Savoie, le marché du logement reste tendu et l'offre disponible ne permet pas de répondre aux besoins des habitants ou de ceux qui souhaitent s'installer sur le territoire.

ZÉRO LOGEMENT VACANT

La commune travaille actuellement sur deux projets immobiliers qui permettront de développer cette offre. Mais dans le cadre de l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN), il devient tout aussi essentiel de mieux valoriser l'existant. La remise sur le marché d'habitations aujourd'hui inoccupées constitue ainsi un levier complémentaire. C'est dans cette logique que la municipalité souhaite s'engager dans le dispositif Zéro Logement Vacant, qui aide les collectivités à repérer les biens durablement inoccupés et à entrer en contact avec leurs propriétaires.

Dans les prochains mois, les détenteurs de biens identifiés comme vacants pourront être sollicités. Cette démarche permettra de mieux comprendre les situations et d'informer les propriétaires sur les solutions qui peuvent exister, qu'il s'agisse de travaux à réaliser, de mise en location, ou de vente. Les propriétaires intéressés pourront être orientés vers les organismes compétents, notamment l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), afin de bénéficier d'un accompagnement gratuit.

La démarche privilégie donc le dialogue et l'appui personnalisé pour favoriser, lorsque cela est possible, la remise en usage de biens aujourd'hui inoccupés. Elle s'inscrit plus largement dans la politique locale en faveur du logement et dans la volonté de mobiliser tous les leviers disponibles pour répondre aux besoins, tout en limitant la consommation de nouveaux espaces.

TRAVAUX SUR LE CHEMIN COMMUNAL DE LA BIOLLAISE

Dans la continuité des travaux d'amélioration de notre voirie communale, des travaux ont été réalisés sur le chemin de la Biollaise.


Pendant les travaux.

Ce chemin est désormais accessible aux véhicules agricoles, facilitant ainsi l'accès aux parcelles boisées. Les aménagements permettent également une circulation plus aisée pour les marcheurs, vététistes et cavaliers, qui peuvent désormais emprunter ce chemin dans de meilleures conditions.

À noter que les propriétaires riverains ont participé à cette amélioration en coupant les branches et les arbres qui gênaient le passage. La commune les remercie pour leur contribution.

CIMETIÈRE : DES VÉGÉTAUX À RENOUVELER

La période de sécheresse extrême que nous avons connue cet été a mis à mal plusieurs des espaces verts du cimetière. Les végétaux qui n'ont pas résisté à la chaleur seront pour partie renouvelés avant la Toussaint.


Les bruyères à l'entrée de l'église n'ont pas résisté à la sécheresse.

Les bruyères qui ont péri, à l'entrée de l'église et à côté du composteur, ainsi que l'if situé à proximité de ce dernier, seront renouvelés dans le courant de l'automne. Par ailleurs, les lavandes seront taillées afin de préserver leur aspect et de favoriser leur bon développement.

LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE SEYSSEL MODERNISÉE

Après un an de travaux, la déchèterie intercommunale de Seyssel a achevé sa modernisation. L'inauguration a eu lieu le jeudi 2 juillet, en présence des élus, partenaires institutionnels et agents.


Les accès aux quais ont été améliorés.

Construite en 2011, l'installation devait évoluer pour répondre à la hausse de la fréquentation et des volumes collectés. Les travaux menés de mai 2025 au printemps 2026 ont amélioré l'organisation et les conditions d'accueil. Ils ont permis de créer une plateforme dédiée aux déchets verts, d'élargir les accès pour faciliter les manœuvres, et d'aménager un local sécurisé pour les appareils électroménagers. Une ressourcerie complète désormais le site. Elle offrira aux habitants la possibilité de déposer des objets encore en bon état afin de favoriser leur réemploi.

Le montant total de l'opération s'élève à 470 038 € HT, dont 95 000 € apportés par le Département. Avec cette modernisation, la Communauté de communes Usses et Rhône dispose d'un équipement mieux adapté aux besoins actuels et futurs du territoire.

RETOUR SUR LA MATINÉE (ÉCO)CITOYENNE

Le samedi 12 septembre, une vingtaine d'habitants de tous âges se sont retrouvés à l'occasion de la traditionnelle matinée de nettoyage d'automne.


Une partie des participants.

Pour rappel, depuis deux ans, cette matinée est organisée une semaine avant le World Clean Up Day, auquel la commune avait l'habitude de participer. En effet, la Journée mondiale du nettoyage de la planète (en français dans le texte) ayant lieu le même week-end que les Journées du Patrimoine, certains participants pouvaient être mobilisés par ailleurs. Ce décalage permet également de réaliser le nettoyage avant l'ouverture générale de la chasse.


De l'ambroisie a été arrachée.

Répartis en 6 équipes, les participants ont passé au peigne fin les différents chemins et routes de la commune, dont la RD14. Cette matinée a ainsi permis de collecter des canettes, bouteilles, mégots et autres déchets abandonnés par des automobilistes irrespectueux.

Cette intervention le long de la RD14 est particulièrement utile avant la fauche des accotements par les services du Département. Bien que la hauteur des herbes puisse rendre certains déchets plus difficiles à repérer, il est important d'en retirer un maximum avant le passage de la faucheuse, pour éviter que des débris, notamment des canettes, ne soient projetés dans les champs où ils pourraient présenter un grave danger pour le bétail. Le temps de la collecte a également permis d'arracher de nombreux pieds d'ambroisie, notamment en face du carrefour de la route des Perrules et de la RD14. D'autres foyers ont été signalés et ont été éliminés les jours suivants par notre employé communal.

Le point essentiel de cette matinée a été l'évacuation de dépôts sauvages précédemment repérés sur la route de Châtel, juste avant le pont de la Godette. Il s'agissait de matériau isolant de type ouate, abandonné illégalement en très grande quantité — manifestement par des entrepreneurs peu scrupuleux. Plus de dix big bags ont pu être remplis et évacués, mais l'ensemble n'a pas pu être retiré faute de matériel adapté et de temps. Certains dépôts, particulièrement difficiles d'accès, devront faire l'objet d'une intervention complémentaire. Une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie de Seyssel. Des documents retrouvés parmi les déchets laissent espérer que l'identification des responsables sera possible, et que ces actes de délinquance environnementale ne resteront pas impunis.


L'évacuation des déchets à l'aide de big bags.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette matinée et contribué, par leur présence et leur engagement, à prendre soin de notre commune.

PILES ET BATTERIES : ADOPTONS LE BON RÉFLEXE !

Les erreurs de tri des piles et des batteries peuvent entraîner des conséquences graves pour les employés et les équipements des centres de traitement des déchets. Notre territoire en a d'ailleurs malheureusement déjà fait l'expérience le 23 octobre 2023, lorsqu'un violent incendie a ravagé le centre de tri de Chêne-en-Semine, quelques mois seulement après son inauguration.

À l'origine du sinistre : une batterie au lithium présente dans les déchets triés. Depuis, plusieurs départs de feu ont encore été enregistrés sur le site, dont l'un, heureusement rapidement maîtrisé, le jeudi 27 août. Ces incidents rappellent que le risque lié à un mauvais tri reste bien réel.

Lorsqu'elles sont jetées dans le bac de tri ou avec les ordures ménagères, les piles et batteries peuvent être endommagées, écrasées ou mises en court-circuit lors des différentes étapes de collecte et de traitement. Elles peuvent alors s'échauffer et provoquer un incendie.



Pour faciliter le bon geste, la Communauté de communes Usses et Rhône et le SIVALOR mettent à disposition des foyers une boîte pour stocker les piles et petites batteries usagées, distribuée avec le présent bulletin.

Le principe est simple : les piles et batteries usagées sont conservées dans la boîte à la maison. Une fois pleine, il suffit d'en déposer le contenu dans le conteneur dédié lors d'un passage en déchèterie. Des bacs de collecte sont également disponibles à l'entrée de certains magasins.



<u>Ne les mettons ni dans le bac jaune, ni dans la poubelle !</u>

Ce geste du quotidien est essentiel pour protéger les agents, les équipements et notre environnement.

DÉJECTIONS CANINES : MERCI DE RAMASSER !

La grande majorité des propriétaires de chiens ramassent les déjections de leur animal.
Mais un petit nombre semble préférer regarder ailleurs pendant que leur compagnon à quatre pattes fait sa petite affaire… laissant certains abords de maisons se transformer en véritables « crottoirs », au grand dam des propriétaires concernés.



La municipalité rappelle donc aux quelques propriétaires qui ne le font pas encore qu'il suffit de se munir d'un sac et de ramasser.

Un geste simple, qui évite bien des désagréments aux riverains.

Vivre dans un petit village à la campagne ne dispense pas du respect des règles élémentaires de voisinage. Merci de votre compréhension !

TRAVAUX DE DRAGAGE SUR LA RIVIÈRE LES USSES

Une campagne de travaux de dragage est programmée cet automne sur les Usses. Cette intervention, réalisée par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), a pour objectif d'entretenir le lit de la rivière et de maintenir le bon fonctionnement de la confluence des Usses avec le Rhône. Au fil du temps, des sédiments et des matériaux s'accumulent en effet dans certaines zones et nécessitent donc d'être retirés.

Les travaux concernent un tronçon d'environ 480 mètres, entre le pont de Bassy et la confluence, ainsi que plusieurs zones de dépôts situées à proximité du barrage de Seyssel : une banquette limoneuse en rive droite du Rhône et un piège à sédiments en rive gauche, en amont de l'usine.

Les installations de chantier ont débuté mi-septembre, suivies des opérations de dragage. Les sédiments sont retirés à l'aide d'une drague aspiratrice. Les matériaux fins sont remis en suspension en aval de l'usine de Seyssel, tandis que les matériaux plus grossiers sont évacués par voie terrestre depuis une plateforme de la CNR située en rive droite des Usses.

Le chantier doit se poursuivre jusqu'à fin janvier 2027, avant une phase de repli prévue en février.

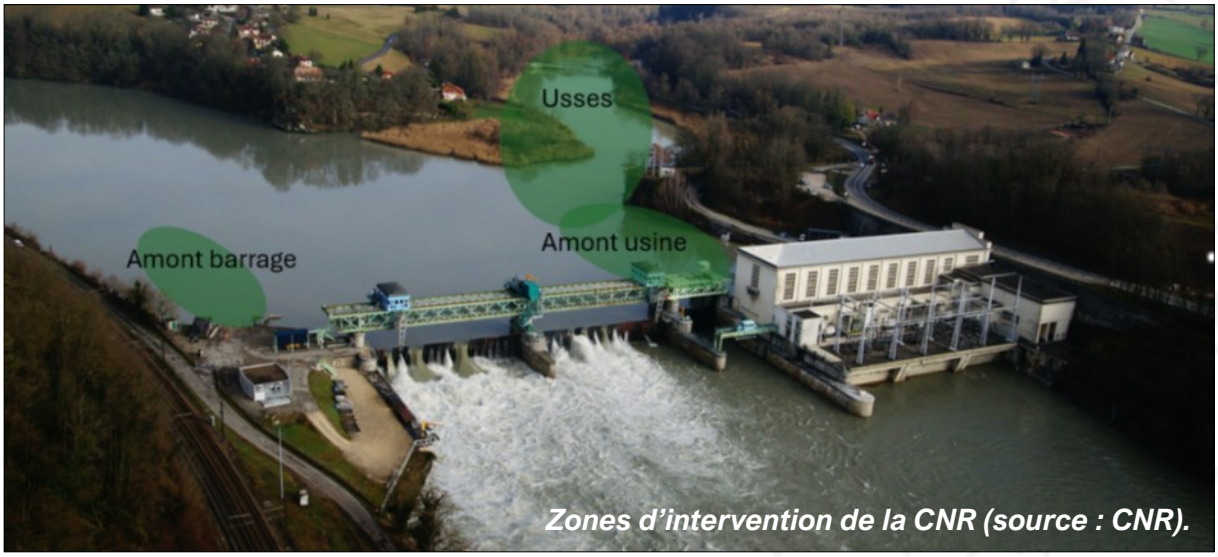

Zones d'intervention de la CNR (source : CNR).

USSES : UN NOUVEL ÉTÉ SOUS TENSION

Depuis le début de l'été 2026, la situation hydrologique s'est dégradée sur le bassin versant des Usses, auquel appartient Bassy. Les fortes chaleurs et le manque de précipitations ont entraîné une succession de niveaux de restriction. Le 22 juin, le secteur a été placé en niveau "alerte" (2/4), puis en "alerte renforcée" (3/4) dès le 3 juillet.

En août, une nouvelle vague de fortes chaleurs et de canicule a provoqué une baisse marquée des débits. Malgré quelques pluies, les cours d'eau n'ont pas retrouvé un niveau durable. Le 20 août, le bassin versant a été classé en "crise" (4/4), niveau maximal de restriction.


F. SEYVE (Directrice) et J.Y. MACHARD (Président) du Syr'Usses.

Ce classement a renforcé les mesures de préservation : interdiction du lavage des véhicules, du remplissage des piscines et de l'arrosage des pelouses publiques ou privées. L'arrosage des potagers restait autorisé uniquement avant 9h et après 20h.

Contrairement à certaines communes situées plus en amont, ces mesures ne traduisent pas, pour l'heure, de difficulté d'alimentation en eau potable à Bassy. Elles relèvent d'une démarche de préservation globale de la ressource et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Cependant, les épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs étant appelés à se répéter, ces restrictions ne doivent plus être considérées comme exceptionnelles. Elles nous invitent à faire évoluer durablement nos usages et à intégrer les gestes de sobriété dans notre quotidien.

RUISSEAU DE LA PETITE CRAZE : POINT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Conformément à l'article L. 211-5 du Code de l'environnement, la commune doit informer la population lorsqu'un incident est susceptible d'affecter la qualité des eaux. C'est dans ce cadre qu'un point est ici fait sur les écoulements constatés ces derniers mois dans le ruisseau de la Petite Craze, en aval de l'unité de méthanisation BioMétha'Verne.

Dès l'automne 2025, des signalements avaient fait état d'écoulements suspects dans le ruisseau. À la suite de ces premiers constats, l'exploitant avait procédé à une vérification de ses réseaux et de ses dispositifs de collecte des eaux. Plusieurs améliorations avaient alors été mises en œuvre, notamment le renforcement de la surveillance du bassin d'orage, l'organisation d'un curage annuel de celui-ci et l'amélioration de la séparation entre les eaux pluviales et les eaux souillées.



Le ruisseau de la Petite Craze.

Au printemps 2026, des dépôts brunâtres et une odeur inhabituelle ont de nouveau été constatés dans le ruisseau. Les investigations menées par l'exploitant, en lien avec la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), ont permis d'identifier des écoulements de jus issus des silos qui ne suivaient pas le circuit prévu et pouvaient rejoindre le milieu naturel. Des analyses réalisées à la demande de la DDPP ont notamment mis en évidence une charge importante en azote, compatible avec la présence de jus de silos.

Des travaux ont été réalisés en juin 2026 afin de modifier ces raccordements et de diriger ces eaux vers le système de récupération et de recyclage interne de l'installation. Le dispositif de gestion des eaux pluviales a également été réglé et amélioré.

Depuis la réalisation des travaux, aucun nouvel écoulement vers le ruisseau n'a été constaté. Les contrôles effectués ont confirmé la bonne réalisation des aménagements et une amélioration de l'état visuel du cours d'eau.

La DDPP a demandé à l'exploitant de maintenir une surveillance attentive des installations, notamment lors des épisodes de fortes pluies. La commune reste, pour sa part, attentive à l'évolution de la situation.

Tout au long des investigations, l'exploitant de l'unité de méthanisation agricole a tenu informés la mairie, la DDPP ainsi que le Syr'Usses des dysfonctionnements observés et des actions engagées pour y remédier. Les diagnostics ont été réalisés en quelques jours, et les travaux correctifs menés en moins d'un mois.

Pour rappel, l'exploitant de BioMétha'Verne tient un « Cahier de doléances » à disposition de toute personne souhaitant signaler un incident. Chaque déclaration donne lieu à un diagnostic, et une réponse est systématiquement apportée.

FRELON ASIATIQUE : REPÉRER ET SIGNALER LES NIDS SECONDAIRES

La présence du frelon asiatique constitue un enjeu pour la biodiversité et l'apiculture, en raison notamment de sa prédation sur les insectes et de la pression qu'il exerce sur les colonies d'abeilles. Il est donc essentiel de détruire les nids secondaires, souvent de taille importante et plus facilement repérables, notamment lorsque les arbres commencent à perdre leurs feuilles. Intervenir à cette période permet également de limiter le nombre de femelles fécondées qui hiverneront ensuite et fonderont une nouvelle colonie au printemps suivant.



Un nid de frelons asiatiques.

En 2025, 7 nids de frelons asiatiques ont été repérés et détruits sur la commune de Bassy. Ce chiffre montre que notre commune n'est pas épargnée et que la vigilance de chacun reste essentielle.

En 2026, la convention tripartite associant le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDS), la Communauté de communes Usses et Rhône (CCUR) et les communes du territoire a été renouvelée, permettant la prise en charge du coût de destruction des nids.

Si vous repérez un nid, dans les arbres mais aussi dans les haies ou les ronciers, qu'il soit ou non implanté sur votre propriété, **ne tentez pas de le détruire vous-même**. En cas d'attaque de l'essaim, l'intervention peut être particulièrement dangereuse.

Signalez-le sur la plateforme dédiée, www.frelonsasiatiques.fr, afin qu'il puisse être détruit gratuitement par un désinsectiseur habilité et disposant de l'équipement et des protections nécessaires pour intervenir en toute sécurité. Vous pouvez également effectuer le signalement auprès de la Mairie, en transmettant une photo et en indiquant la localisation du nid.

Chaque nid signalé et détruit contribue à limiter la prolifération du frelon asiatique et à protéger nos abeilles et notre biodiversité.
Merci à tous pour votre vigilance et votre participation à cette lutte collective !

DÉCLARER SES RUCHES : C'EST LE MOMENT !

Chaque détenteur de ruches, qu'il en possède une ou plusieurs, doit effectuer une déclaration annuelle auprès du ministère chargé de l'Agriculture, y compris s'il l'a déjà effectuée les années précédentes. Cette obligation permet d'assurer un suivi national des cheptels, de renforcer la surveillance sanitaire et de faciliter la gestion des risques, notamment en cas de maladie ou d'apparition d'espèces invasives.



La déclaration s'effectue en ligne, entre le 1er septembre et le 31 décembre, via le téléservice officiel : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr.
La procédure est simple : coordonnées, nombre de ruches et localisation suffisent pour valider la démarche.
Ce dispositif garantit une meilleure connaissance des pratiques apicoles sur le territoire et permet aux services de l'État d'intervenir rapidement en cas de problème.

CHRONIQUE NOCTAMBULE ET SENS DESSUS DESSOUS : ÉPISODE 2 SAISONS AUTOMNE / HIVER

Vous souvenez-vous que dans le précédent numéro, nous étions rendus à la fin de l'été, fin de la saison d'élevage des jeunes chauves-souris ? A partir de la mi-août et jusqu'en novembre, c'est la période de dispersion des colonies qui occupaient vos habitations. Entre chien et loup, au fond du village, il faut voir ce ballet sortir des maisons et partir en chasse en slalomant entre la végétation, frôlant nos terrasses ; à raison de 500 à 3000 insectes par nuit, les chauves-souris de Bassy doivent se réjouir de l'extinction de l'éclairage car figurez-vous qu'elles sont lucifuges : elles ont tendance à fuir la lumière. Les insectes, eux, dont elles raffolent, sont attirés par la lumière des lampadaires oubliant de se nourrir, de se reproduire et mourant, privant les chauves-souris de nourriture. De plus, par effet « aspirateur », les zones sombres environnantes sont vidées de leurs insectes. C'est la double peine pour nos reines de la nuit ! Cette période est pourtant cruciale pour constituer des réserves de graisse en vue de la période d'hibernation. Il est donc essentiel de pérenniser cette trame noire qui permet de préserver les habitats naturels, de les laisser connectés pour la survie des espèces nocturnes.



Colonie de Grands rhinolophes
(© Maxime Leuchtmann).

L'autre préoccupation automnale des chiroptères, c'est l'accouplement. Encore une drôlerie dans le monde animal, la femelle conserve le sperme dans une poche avant de s'autoféconder au sortir de l'hibernation, aux abords du mois de mars. Cette hibernation n'est pas continue et les chauves-souris entrent dans une profonde léthargie mais se réveillent toutes les trois semaines environ. Leur métabolisme va se ralentir et ce sont les réserves de graisse accumulées pendant l'automne qui vont leur permettre de survivre tout au long de cette période. Si les cavités (naturelles ou artificielles), à 4-10°C et à l'hygrométrie dépassant les 90%, représentent la plus grande part des sites d'hibernation, celle-ci peut aussi avoir lieu dans le bâti (famille des Pipistrelles, Noctules, …), dans des arbres (famille des Noctules, Oreillards, Barbastelles, certains Murins, …) ou encore dans des ouvrages d'art (familles des Pipistrelles, Sérotines, certaines espèces de Murins, …).

Vous vous représentez bien la chauve-souris, au repos, suspendue tête en bas ? Mais pourquoi diable la tête en bas ? Alors imaginez que quand elle se suspend la tête en bas, la tension sur ses tendons inclinent les griffes de telle sorte que ça lui permet de s'agripper au support. D'ailleurs ses « jambes » sont trop faibles pour supporter sa tenue debout, et ne lui permettent pas de prendre son envol depuis le sol ! La gravité joue alors son rôle d'élan pour la faire décoller.



Le Grand murin en sortie de gîte
(© Yoann Peyrard).

Autre avantage de cette position en hauteur : les chauves-souris peuvent éviter de se faire dévorer par des prédateurs à quatre pattes, qui eux vivent et chassent au sol. N'est-elle pas bien faite la Nature ?

Maintenant que vous êtes tout à fait conquis par ces bestioles et leurs singularités plurielles, je suis sûre que vous voudrez les accueillir chez vous, il existe pléthore de sites internet et d'ouvrages qui vous expliquent comment fabriquer un gîte à chauve-souris. Il y a encore tant à dire sur ces animaux fantastiques qu'il est probable qu'une prochaine édition printanière du P'tiou vous révèle encore quelques secrets chiroptérologiques !?

Anne DEJEAN

LA FEUILLE DU MONDE ALLANT VERT

Croisière verte à Chanaz

Le dimanche 5 juillet, la Croisière verte, animée par Gérard Laperrière et Catherine Steyer, a réuni de nombreux participants, parmi lesquels des adhérents du Monde allant vert. Un moment toujours apprécié, qui a offert une agréable parenthèse de fraîcheur en cette période de canicule. L'association remercie la Compagnie Bateau Canal pour sa confiance renouvelée. Des discussions sont d'ores et déjà engagées afin de pouvoir renouveler cette animation en 2027.



Le commandant et une partie des passagers.

Opération « 1000 arbres »

Les différentes vagues de canicule et de sécheresse qui se sont succédé ont fortement impacté les jeunes plants mis en terre sur le plateau de la Semine à l'automne 2025. Si ceux qui ont été paillés dans le courant du printemps ont un peu mieux résisté, un grand nombre n'ont cependant pas passé l'été.

Le comité a donc décidé de ne pas effectuer de nouvelles plantations en 2026, afin de prendre le temps d'établir un bilan précis des dégâts.



De nombreux plants n'ont pas résisté au sec.

Un remplacement pourrait être envisagé à l'automne 2027, mais cette éventuelle reprise des plantations sera conditionnée à la possibilité d'assurer un suivi des jeunes plants, notamment en matière d'arrosage. À noter que les plants mis en terre en 2024 ont, quant à eux, globalement bien résisté.

En lieu et place de nouvelles plantations, il est proposé de mettre en œuvre un programme d'entretien des végétaux déjà plantés, comprenant :

- binage et désherbage autour des plantes encore en vie ;
- marquage à l'aide de bambous de l'ensemble des végétaux, y compris les végétaux morts, afin de faciliter leur repérage et leur comptage ;
- apport conséquent de paillage. Une commande complémentaire pourra être envisagée en fonction du stock restant.

Par ailleurs, **deux matinées de travaux participatifs sont programmées**, les samedi 10 octobre et 31 octobre 2026, de 8h30 à 12h00.
Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Assemblée.générale

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le vendredi 25 septembre à 19h30.
Vous retrouverez toutes les informations à ce sujet dans le prochain bulletin.

Troc.de.plantes.d"automne

Le traditionnel troc de plantes d'automne aura lieu le samedi 24 octobre, de 9h à 12h, à la salle communale. Une nouvelle occasion d'échanger plantes, conseils et expériences entre jardiniers !

Atelier décorations de Noël

Pour terminer l'année sur une note créative et conviviale, et suite au succès rencontré par cette animation l'an dernier, l'association proposera un atelier de décorations de Noël le samedi 12 décembre, de 14h à 17h, à la salle communale.

Cet atelier est ouvert aux adhérents et aux non-adhérents, moyennant une petite participation.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !



Décoration de Noël réalisée lors de l'atelier.

Pour toute information, connectez-vous sur notre site internet : lemondeallantvert.fr, ou contactez-nous par mail : info.asso@lemondeallantvert.fr.

Nous vous souhaitons un bon début de saison de plantations !

Le comité du monde allant vert

LE MOT DE L'ACCA

Ouverture de la chasse et battues anticipées



En raison des dégâts occasionnés aux cultures par les sangliers, deux cellules de crise se sont réunies au cours de l'été. Dans ce contexte, trois sessions de tirs d'affût ont été organisées entre le 15 juillet et le 15 août, puis trois battues anticipées ont été menées par l'ACCA de Bassy entre le 15 août et la date de l'ouverture générale, le 13 septembre.

La saison de chasse se poursuit jusqu'au dimanche 17 janvier, les lundis, mardis, jeudis, samedis et dimanches.

Dimanche à la chasse



En octobre, l'ACCA de Bassy participera à l'opération « Dimanche à la chasse », un rendez-vous annuel permettant aux non-initiés de découvrir la chasse et de mieux comprendre ses pratiques et son fonctionnement.

À la suite des élections municipales de mars 2026, une attention particulière sera portée aux élus, qui seront conviés à cette journée afin d'échanger sur la place de la chasse et ses enjeux sur notre territoire. Les dates vous seront communiquées ultérieurement via le site internet de la commune et l'application PanneauPocket.

Lucas SOURZAC et toute son équipe

DES NOUVELLES DE BASSY SOPHRO

L'association a le plaisir de vous convier à son Assemblée générale :

le mercredi 07 octobre 2026, dès 18h30 à la salle des fêtes de Bassy.

Au programme : présentation de l'activité, des adhérents, accueil de nouveaux, espérons-le ! rapport financier, planning prévu pour 2026/2027, constitution du bureau.

Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur l'activité.

Notre sophrologue continue avec nous : il s'agit de Marie Machado. Vous pouvez toujours la contacter : sophrologie.mm@gmail.com

Pour le groupe Bassy Sophro, Brigitte METRAL

LE MOT DU CBL

Nous espérons que vous avez passé un bel été en dépit des fortes chaleurs.

Notre nouvelle manifestation est en cours de préparation. Retenez la date du 6 novembre 2026 et surveillez votre boîte aux lettres pour plus d'informations !

Notre Assemblée Générale aura lieu :

le vendredi 23 octobre 2026 à 20h à la salle des fêtes de Bassy.

A l'ordre du jour :

- renouvellement du bureau
- présentation des manifestations 2027
- accueil des nouveaux membres
- verre de l'amitié !

Venez nombreux pour continuer à animer notre village ! Au plaisir de vous retrouver !

L'équipe du CBL

cbl.bassy@laposte.net

LE MOT DU SOU DES ÉCOLES

La nouvelle année scolaire est lancée, et le SOU des écoles prépare déjà ses prochaines animations !

À l'heure où ce bulletin est rédigé, l'assemblée générale de l'association, au cours de laquelle est élu le nouveau bureau, n'a pas encore eu lieu. Les différentes activités ainsi que le calendrier de l'année seront donc présentés dans le prochain numéro du bulletin municipal et, d'ici là, seront annoncés sur la page Facebook de l'association.

D'ores et déjà, notez la date de l'un des temps forts de l'année : la traditionnelle vente de diots à emporter, qui aura lieu à Bassy le dimanche 22 novembre.

Nous vous attendons nombreux pour soutenir les projets et les activités proposés aux enfants de l'école !

LA RÉCRÉ DU P'TIOU

Mardi 1er septembre, les élèves de Bassy ont fait leur rentrée à l'école sous un beau soleil. Certains élèves de CP étaient impressionnés par leur nouvelle école, mais ils ont été accueillis et rassurés par les plus grands. La première journée a été l'occasion pour tous de découvrir (ou redécouvrir) leur classe et leur enseignante : Célia Ferté en CP/CE1 et Rimou Ferret en CE1/CE2.

Bienvenue en CP/CE1



Bonjour, nous sommes la classe de CP/CE1. Cette année, nous avons du travail : nous allons devenir des champions de la lecture, de l'écriture et du calcul. Mais ce sera aussi une année sportive pour nous. Sur cette photo, nous participons à notre premier cours de danse avec Willy, notre professeur de hip-hop. Sur de belles musiques, il nous apprend à nous déplacer, faire différentes poses… et nous allons apprendre très vite notre première chorégraphie ! Nous nous entraînons aussi tous les jours pour notre participation au cross dans quelques semaines au stade de Challonges. Il faudra apprendre à gérer notre effort pour courir longtemps.

Bienvenue en CE1/CE2

Bonjour les habitants de Bassy, nous sommes les CE1/CE2. Nous sommes rentrés depuis une semaine mais nous avons déjà appris plein de choses. En géographie, notre maîtresse nous fait travailler sur les paysages : les littoraux, les montagnes françaises... En sciences, nous nous intéressons aux différents états de l'eau et en anglais nous découvrons les monuments de Londres et comment se présenter avec le bon vocabulaire. Cette année, nous devrons aussi travailler en « Enseignement civique et moral » : notre maîtresse a choisi de nous faire parler de nos émotions, afin de nous aider à les identifier, les nommer, et les exprimer. C'est très important pour avoir une ambiance détendue dans la classe et avec les camarades. Nous participerons aussi à tous les projets sportifs, comme les CP/CE1.



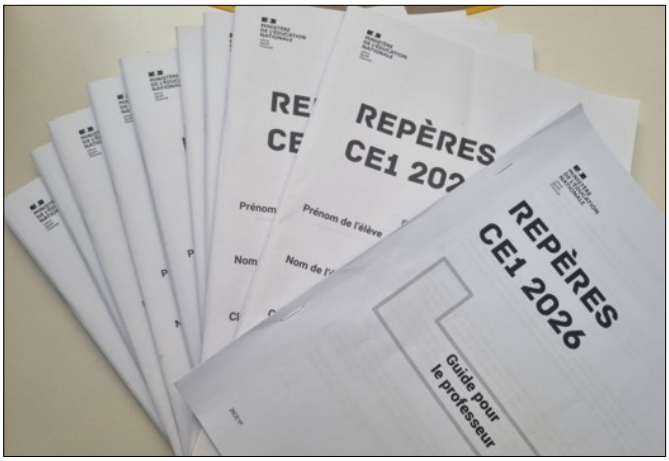

Nous avons aussi commencé à passer nos évaluations nationales. Ce sont des exercices réalisés par les enfants de toutes les écoles élémentaires de France. Cela permet aux maîtres et maîtresses de voir ce que nous avons retenu de l'année dernière et là où il faudra le plus nous aider. C'est long, mais nous avons bientôt fini !

Les élèves de l'école de Bassy

RENCONTRE AVEC MME BRIGITTE METRAL

Élue en 2026, Brigitte MÉTRAL fait partie des nouveaux conseillers ayant rejoint l'équipe municipale. Son parcours, profondément ancré à Veytrens et entièrement consacré aux autres, explique assez naturellement les raisons de son engagement actuel.



C'est à Saint-Étienne, où son père exerce le métier de monteur électricien, que Brigitte voit le jour et passe ses premières années. C'est également là que s'esquisse sa vocation d'institutrice. *« J'étais en admiration devant la maîtresse, je voulais faire comme elle pour mettre mon crayon sur l'oreille ! »* Très tôt, elle se découvre un goût naturel pour la transmission *: « Je faisais lire les autres enfants, sans savoir comment j'avais appris moi-même. »*

Dès que l'opportunité se présente, la famille revient au village paternel, Franclens, le temps de retaper la maison maternelle de Veytrens. Brigitte intègre directement le CE1 et découvre la méthode Freinet — imprimerie, journal mensuel, projets libres — qui la marque durablement. Après avoir poursuivi son cursus au collège de Seyssel et au lycée de Bellegarde, elle rejoint l'École Normale de filles à Annecy pour atteindre son objectif : enseigner.

En 1978, elle débute sa vie professionnelle. Après quelques remplacements dans le bassin annécien et à Bonneville, elle obtient en 1982 un poste à Bassy, dans une classe unique. *« J'ai développé un lien important avec mes élèves pendant leurs six années de scolarité. Je les côtoie encore : certains sont devenus des amis. »* Elle initie les « repas diots », tradition toujours vivante au SOU des écoles, et présage le regroupement pédagogique, qui sera mis en place quelques mois après son départ pour l'école de Seyssel en 1988. Là, elle se forme à l'accompagnement des élèves en difficulté, puis enseigne dans différents niveaux. De 2004 à 2014, c'est à Clarafond qu'elle termine sa carrière, en tant que professeure des écoles puis directrice d'un établissement de cinq classes. *« La tâche est lourde : toujours se renouveler selon les directives ministérielles, toujours plus de rapports avec les parents… »*

Retraitée depuis 2014, Brigitte reste très active : voyages, mots croisés, jardinage, mais aussi, et surtout, engagement associatif. Après avoir contribué à la création de Bassy Sophro au début des années 2000, elle devient trésorière du CBL en 2014 puis du Monde allant vert en 2020, et participe à plusieurs commissions communales. Cette implication la conduit naturellement à rejoindre en 2026 la liste de Rémi Poncet, après s'être déjà présentée lors de scrutins municipaux par le passé. Elle découvre alors la complexité de la vie municipale : *« On ne s'imagine pas la multiplicité des dossiers que doit gérer une collectivité, et le nombre d'instances qui gravitent autour : Communauté de communes, commissions, syndicats… »*

Brigitte reste fidèle à ses fondamentaux : *« Ce qui me passionne, c'est rendre service, comprendre les gens »*. Ses lectures nourrissent son engagement dans le social, l'environnement, l'enfance et la culture. Son regard sur le monde est parfois inquiet — *« Je souffre de l'évolution du monde : le réchauffement climatique, l'indiscipline, le manque de citoyenneté… »* — mais elle garde une profonde estime pour les relations humaines locales : *« J'aime Bassy, les gens courageux, les modèles de vraies belles personnes qui m'entourent ».*

Par son parcours et sa sensibilité, Brigitte incarne une figure discrète et dévouée, qui a consacré sa vie à transmettre et accompagner. Nous la remercions chaleureusement pour le temps consacré à cet entretien, et pour son investissement au service de la Commune.

ÉTAT CIVIL

◊ ***Naissance :***

- **Martin CHAPPAZ**, né le 04/09/2026, fils de Clément et Aurélie CHAPPAZ, domiciliés Route de Crie.

◊ ***Décès :***

- **Jean LARAVOIRE**, domicilié à Veytrens, est décédé le 25/06/2026, à 89 ans.
- **Jean GIRARD**, résident à Meythet mais ayant des attaches à Bassy, est décédé le 26/07/2026, à 85 ans.
- **Albert SINIC**, domicilié au Chef-lieu, est décédé le 28/07/2026, à 69 ans.

PASS'RÉGION SENIORS : UN DISPOSITIF POUR LES PLUS DE 65 ANS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose le PASS'Région Seniors, destiné aux habitants de 65 ans et plus. Ce dispositif permet de bénéficier d'avantages exclusifs auprès d'un réseau de partenaires : réductions sur des activités sportives, culturelles ou de loisirs, bons chez les libraires indépendants ou sites touristiques emblématiques.



La Région étend désormais le PASS aux associations locales proposant des activités culturelles ou de loisirs. Les adhérents peuvent ainsi profiter d'une réduction de 15 € sur leur inscription annuelle. Les associations intéressées peuvent rejoindre le réseau en créant leur compte sur le site dédié.

Les informations détaillées, les conditions d'éligibilité et la procédure d'adhésion sont disponibles sur le site officiel : www.passregion.auvergnerhonealpes.fr.

DISTRIBUTION CONJOINTE DU BULLETIN INTERCOMMUNAL

Le bulletin de la Communauté de communes Usses et Rhône, paru au cours de l'été, est distribué en même temps que le présent bulletin municipal. Cette publication permet de faire le point sur les projets en cours et à venir à l'échelle intercommunale : aménagements, services, actions de développement local et informations pratiques concernant l'ensemble du territoire.

Pour consulter les actualités de l'intercommunalité et suivre l'avancement des projets, il est possible de retrouver l'ensemble des informations sur le site de la CCUR : www.usses-rhone.fr.

CONTACT MAIRIE :

Tél : 04 50 59 01 09
Courriel : secretariat@bassy.fr
Site internet : www.bassy.fr

Horaires d'ouverture au public :
le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en contactant directement la Mairie.

Rédaction, conception et mise en page :
Comité consultatif Communication